

du Bien-être social désirait également prendre la parole, mais comme je ne l'ai pas vu se lever, je ferai quelques observations au sujet du bill que nous étudions en ce moment. Tout d'abord, je désire dire qu'à cette étape, c'est avec réserve que j'approuve ce bill parce qu'il renferme plusieurs dispositions irrépréhensibles et parce que, comme l'ont signalé l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) et d'autres honorables députés, il n'est pas satisfaisant pour la population du Canada. Je dis «conditionnel», car on doit déferer le bill à un comité où l'on présentera nombre de mémoires et où l'on exposera plusieurs arguments pour ou contre le bill lui-même ou certaines de ses dispositions. J'espère que, par suite du travail du comité et de l'étude qu'on fera de cette mesure, on nous renverra un bill mieux fait que celui-ci. C'est avec cela en vue, que je donne un appui conditionnel au bill.

Bien des gens, que je ne nommerai pas ici, ont laissé entendre que, parce que nous avons mis en doute la valeur de certaines dispositions du bill, parce que nous avons essayé d'en signaler les faiblesses, nous nous opposions au bill lui-même. Afin de supprimer tout malentendu à cet égard, nous espérons, à la fin du débat, que le vote sera enregistré, de sorte que chacun à la Chambre puisse avoir l'occasion de se lever et de se prononcer pour ou contre la mesure. Car, l'expérience nous a appris que les politiciens, étant ce qu'ils sont, ont tendance à adopter une position et à la présenter sous un faux jour pour servir leurs intérêts politiques. Nous n'aimons pas que cela se produise ici.

Un certain nombre de députés ont parlé de ce bill soit jamais inscrit dans les statuts de qu'il deviendra, en définitive, une loi du Canada. Certains doutent—comme moi—que ce bill soit jamais inscrit dans les statuts de notre pays. C'est un des projets les plus importants dont le Parlement ait été saisi depuis de nombreuses années. C'est aussi l'un des plus complexes. Il atteint, ou atteindra, toute personne vivant au Canada. Il atteint aussi un grand nombre d'organismes, de compagnies et de sociétés, d'un bout à l'autre du pays, dans une plus grande mesure que tout autre bill présenté en ces dernières années. Cette mesure législative intéresse des millions de gens qui sont mis en cause. Il y a des problèmes de rapports entre le régime proposé et les régimes privés. Bien qu'en ce moment, il

semble se dessiner certaine solution à ce problème, il subsistera, néanmoins, à l'avenir, une certaine inquiétude sous ce rapport. Il se pourrait que les provinces adoptent un régime bien à elles. L'attitude des diverses compagnies d'assurance du Canada pourrait jouer dans ce sens et il y a en outre la question des milliards de dollars en jeu et la façon dont ces fonds seront employés alors qu'ils se trouveront dans la caisse.

Comme nous en sommes à un moment particulier de nos travaux et que nous aurons peut-être bientôt un congé à l'occasion de Noël; comme nous sommes peut-être, par ailleurs, à la veille de la prorogation de la session actuelle, en attendant la reprise d'une autre, et qu'un certain nombre de ministres du cabinet ont parlé, ces dernières semaines, dans des réunions publiques, de la possibilité d'élections au début de l'an prochain, il se pourrait bien que le Parlement soit dissous. Nous savons tous ce qui se produirait dans le cas des mesures législatives dont le Parlement ou dont un comité seraient saisis, au cas de dissolution du Parlement. C'en serait fini de tout cela. Conformément à l'usage, même si la session actuelle se prorogeait en prévision d'une nouvelle session au début de l'an prochain, c'en serait également fini du bill que nous étudions actuellement—il nous faudrait tout recommencer.

Il y a une façon de s'en tirer que je recommanderai au gouvernement et que mentionne le rapport du comité de la procédure présenté il y a quelques semaines, c'est-à-dire de ne pas commencer une nouvelle session du Parlement, mais simplement d'ajourner celui-ci afin de donner au comité chargé d'examiner le projet de loi en question autant de temps que possible pour s'acquitter de cette tâche, d'entendre les dépositions, et de permettre au Parlement d'être encore saisi du bill quand le comité fera rapport de ses travaux. Sinon, cela signifiera simplement qu'il faudra tout recommencer au début d'une nouvelle session. Il faudra faire précéder le bill d'un projet de résolution, lui faire passer l'étape de la première lecture, bref refaire tout ce que nous accomplissons aujourd'hui. Il me semble que ce serait là une perte de temps inutile, surtout quand il s'agit d'un sujet aussi important que le régime de pensions du Canada dont nous sommes saisis à l'heure actuelle.

Si, comme on s'y attend, le gouvernement entend proposer, de son propre chef, la dissolution du Parlement au cours des premiers